



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation aux relations européennes
et internationales et à la coopération**

**Lettre de saisie – Labellisation
*Présidence française du Conseil de l'Union Européenne***

La France exercera la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Il s'agit d'une responsabilité importante, qui intervient dans un contexte particulier marqué par de nombreux défis notamment sanitaires, économiques, climatiques et sécuritaires. Notre pays entend se saisir de cette occasion pour contribuer à faire avancer l'Europe et continuer à illustrer la pertinence de l'échelon européen pour faire face à ces enjeux.

Un grand nombre d'événements, manifestations, colloques, conférences, réunions... seront organisés par les ministères pendant le semestre de notre présidence. Parce que l'Union européenne est un enjeu politique, il est plus que légitime que les Français profitent de ce moment pour réfléchir à l'Europe qu'ils veulent. Ce sera l'objet de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Outre ce débat national, le secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (SGPFUE), placé sous l'autorité du Premier ministre, souhaite, comme il avait été fait lors de la dernière présidence française en 2008, que des manifestations organisées par des opérateurs de l'Etat, des collectivités territoriales, des syndicats, des entreprises ou, plus largement, par la société civile puissent être labellisées, les insérant dans le programme officiel de la PFUE et leur permettant d'en utiliser l'emblème.

Cette labellisation n'emportera aucun financement par l'État. Compte tenu de l'importance de votre organisation, de son rôle et de son engagement européen, le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, vous propose de solliciter une telle labellisation pour des manifestations que vous auriez décidé d'organiser pendant le semestre de la présidence française. Il vous suffit pour ce faire, de compléter la fiche jointe et de l'adresser à celebrons.europe@education.gouv.fr